

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2013/26 Paraphe: <i>FS</i>
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU <i>Délibération n° DB2013/19</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 13

Votants : 14 (dont pouvoir : 1)

POUR : 14 (100%)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le quatre avril deux mille treize, à 17h30, le Bureau, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation :

M. Claude ANCELME est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : *Mesdames* Françoise BUSQUET, Françoise CAPPELLE ; Béatrice FABRITIUS ; Pascale MELIN, *Messieurs* Claude ANCELME ; Jacques BOUILLON ; Michel COLIN ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Olivier GODART ; Dominique GUERIN ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Gildas THIEBAULT.

Représenté : Madame Régine BRUSA donne pouvoir de vote à Madame B. FABRITIUS.

OBJET : BATIMENT D'ENTREPRISES

Résultats de la consultation travaux et attribution de marchés

Vu les statuts de la 2C2A notamment l'article 3.2 « Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté » ;

Vu la délibération n°DC2012/02 du Conseil de Communauté en date du 23 février 2012 déléguant notamment au Bureau notamment toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marché de travaux, fournitures, services et accords-cadres selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du Code des Marchés Publics d'un montant supérieur ou égal à 90 000€ HT et inférieur à 200 000 € HT ;

Vu la délibération n°DC2012/70 du Conseil de Communauté en date du 1^{er} octobre 2012 validant l'Avant-Projet Définitif, approuvant le plan de financement prévisionnel et autorisant le dépôt du permis de construire ;

Vu la maîtrise d'œuvre assurée par le cabinet d'architectes SUAN, dans le cadre d'un marché public attribué en date du 22 février 2012 par le Président en vertu de la délégation qu'il détient du Conseil de Communauté par délibération n°2010/29 ;

Le Bureau est informé des résultats de la consultation lancée le 9 février 2013 :

- Envoi d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP, publié le 13 février 2013 sous le n°13-19187, du site internet de la 2C2A et dans les colonnes de l'Union Ardennes en date du 19 février 2013
- Date limitée de réponse des offres : 18 mars 2013
- Marché alloué en 16 lots,

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le 11 AVR. 2013 et de sa publication ou notification le

- Critères de hiérarchisation des offres : 60 % pour le prix, 30 % pour les moyens humains et matériels, et 10 % pour les garanties professionnelles,

La Commission d'Appel d'Offres du 18 mars 2013, réunie pour simple avis sur le suivi de la procédure, a enregistré 89 offres. Lors de sa réunion du 4 avril 2013 à 16h00, elle a procédé au classement des offres dont le résultat est communiqué aux membres du Bureau comme suit :

Lot	entreprise retenue	montant offre de base	Options	montant	TOTAL/lot
1 VRD	EIFFAGE	370 822,84 €	noue + photovoltaïque	3 750,00 €	374 572,84 €
2 Gros oeuvre	PIER MUR	91 026,89 €	photovoltaïque	614,04 €	91 640,93 €
3 Dallage industriel	INTERSOL	37 920,51 €	-	-	37 920,51 €
4 Charpente métallique	NOGUES	67 298,00 €	galvanisation	9 650,00 €	76 948,00 €
5 Couverture/ Etanchéité	COUVRACIER	91 059,90 €	-	-	91 059,90 €
6 Bardage	COUVRACIER	40 291,90 €	panneaux trespa+isolation complémentaire	11 901,50 €	52 193,40 €
7 Menuiserie métalliques	ZUCCARI	23 400,00 €	-	-	23 400,00 €
8 Fermetures industrielles	Consultation à relancer : pas d'offres conformes				- €
9 Plâtrerie	CCG ISOLATION	26 693,25 €	-	-	26 693,25 €
10 Carrelages	CFB	7 555,00 €	-	-	7 555,00 €
11 Peintures	DURMARQUE	5 207,57 €	-	-	5 207,57 €
12 Electricité	IBA	59 850,60 €	prises photovoltaïques	234,00 €	60 084,60 €
13 Plomberie	MIGEOT BONNANGE	10 164,00 €	avec air comprimé	10 350,00 €	20 514,00 €
14 Chauffage	MIGEOT BONNANGE	63 338,00 €	-	-	63 338,00 €
15 Espaces verts	IUVIGNY	23 441,90 €	-	-	23 441,90 €
16 Panneaux photovoltaïques	consultation à relancer : absence d'offres				- €

Après en avoir délibéré, et conformément à la délégation faite par le conseil de communauté au Bureau pour l'attribution des marchés de plus de 90 000 € HT et de moins de 206 000 € HT, le Bureau ATTRIBUE les marchés suivants :

- Lot 2 : Gros Œuvre-Infrastructure : entreprise Pier Mur pour un montant de 91 640,93 € HT, intégrant l'option « photovoltaïque »
- Lot 5 : Couverture/Etanchéité : entreprise Couvracier pour un montant de 91 059,90 € HT

Le Bureau AUTORISE le Président à signer tous les actes à intervenir s'agissant de ces deux marchés.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Francis SIGNORET

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le **11 AVR. 2013**
et de sa publication ou notification le